

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Délégation Chasse Pêche Forêt - Subventions aux associations Chasse et Pêche.
2ème Répartition

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des
Territoires
0413311678**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant : la Chasse, la Pêche et la Forêt.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Une 1^{ère} répartition a été effectuée lors de la Commission Permanente du 27/05/2016, pour un montant total de subventions de 39.300 € pour la Chasse et de 87.875 € pour la Pêche.

Le Conseil Départemental ayant été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre des délégations Chasse et Pêche, une deuxième répartition s'avère nécessaire.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Délégation Chasse :

1.Subvention de Fonctionnement

Pour cette deuxième répartition, ce sont 11 demandes de subventions déposées par 11 associations implantées sur les territoires des communes de Aix-en-Provence, Arles, Allauch, Auriol, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Fontvieille, Fos-sur-Mer, la Bouilladisse, Marignane, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 37.000 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **24.700 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

2.Subvention d'Investissement

Pour cette deuxième répartition, ce sont 3 demandes de subventions déposées par 3 associations implantées sur les territoires des communes d'Auriol, Châteauneuf-les-Martigues et Fontvieille.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 7.500 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **5.500 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Délégation Pêche :

Subvention de Fonctionnement

Pour cette deuxième répartition, c'est une demande de subvention déposée par 1 association implantée sur le territoire de la commune de Tarascon.

Le montant total de cette demande, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 1.500 €

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **1.200 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016, dont la dotation est suffisante.

Délégation Chasse

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
15014	1012663	FONCTIONNEMENT	65 - 738 6574	24.700 €

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
15017	1012629	INVESTISSEMENT	204 - 738 20421	5.500 €

Délégation Pêche

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16024	1012628	FONCTIONNEMENT	65 - 738 6574	1.200 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- vous prononcer sur l'octroi aux associations figurant en annexe du rapport, d'un montant total de subventions en fonctionnement de **25.900 €** (soit : 24.700 € pour la Chasse, 1.200 € pour la Pêche) et de **5.500 €** en investissement pour la Chasse.
- m'autoriser à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Madame la déléguée à la Chasse et la Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL